

# Association Sportive Automobile Francophone

Fédération reconnue par l'Exécutif  
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



## ASAF NEWS

### Annexes aux Prescriptions sportives de l'ASAF

**ANL du 8 janvier 2025**

**RAPPEL : Réglementation "Pneus"  
ET plus particulièrement pneus "Rechappés/Remould"  
d'application dans les épreuves reprises  
au calendrier de l'ASAF**

# Annexes aux Prescriptions sportives de l'ASAF

Lors de sa réunion tenue le 12/12/2024, l'O.A. de l'ASAF a tenu **à confirmer les textes du RTG 2024** relatifs à l'utilisation des "pneus" dans les épreuves reprises à son calendrier et, plus particulièrement, ceux réglementant l'utilisation des pneus dits "Rechappés/Remould" dans les disciplines concernées par cette règle.

## **Pourquoi cette précision ?**

Il a été porté à la connaissance de l'ASAF, après le dernier Directoire du RACB, que les pneus rechapés de certaines marques, allaient être autorisés dans les épreuves reprises à son calendrier.

**Cette autorisation sélective**  
**NE SERA PAS D'APPLICATION dans les épreuves de l'ASAF.**

**Les prescriptions sportives actuelles resteront donc inchangées en 2025.**

Dans toutes les disciplines où ils sont interdits\*, l'Asaf n'autorisera pas l'utilisation de pneus reconditionnés, quelle qu'en soit la marque, porteurs ou non d'un agrément DOT ou E et, que ces pneus soient destinés, selon leur manufacturier, à un usage "Tourisme" ou "Compétition".

\*En vertu de l'art. 4.32.2. du RTG de l'ASAF, "**les pneus rechapés, Remould, Retread, taillés (sauf Slicks taillés) et/ou retaillés sur carcasse neuve ou d'occasion** sont interdits, sauf en Auto-Cross/Kart-Cross, Rallyes de régularité, R.O., Regularity VHRS, ainsi que dans les manifestations ou Divisions de démonstration à "allure libre".

***Pour le Conseil d'Administration,***

Bernard HAYEZ  
Président

Katia LIEMANS  
Secrétaire Générale